

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018

COORDINATION ET RÉDACTION

Cette publication a été réalisée par la Direction des ressources humaines du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Elle a été produite par la Direction des communications du MDDELCC.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.mddelcc.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

POUR OBTENIR UN EXEMPLAIRE DU DOCUMENT :

Direction des ressources humaines
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage, boîte 10

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3811

Ou visitez notre site Web :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/pa-handicap/index.htm>

RÉFÉRENCE À CITER

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Plan
d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2018*, 2017,
14 pages. [En ligne]. [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/
pa-handicap/2016-2018.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/pa-handicap/2016-2018.pdf) (page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
ISBN 978-2-550-77883-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2017

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Présentation du Ministère	2
Mission	2
Vision.....	2
Valeurs.....	2
Secteurs d'activité	2
Services à la population.....	3
Clientèle	3
Partenaires	3
Engagement du Ministère	4
Groupe de travail.....	4
Bilan des mesures 2015-2016.....	5
Gestion des plaintes	9
Prise en compte des principes de développement durable dans le Plan d'action 2016-2018	9
Principes de développement durable dans l'action.....	10
Mesures envisagées pour la période 2016-2018.....	10
Tableau des mesures envisagées pour la période 2016-2018	11



INTRODUCTION

Le 17 décembre 2004, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale était adoptée. Certaines dispositions de la Loi ont eu des incidences sur les actions entreprises par l'ensemble des ministères et organismes (MO), notamment l'article 61.1, qui prévoit que les MO qui emploient plus de 50 employés doivent produire et rendre public un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action doit permettre d'identifier les obstacles à l'intégration et à la participation sociale des personnes handicapées dans les secteurs d'activité qui relèvent des attributions du Ministère et proposer des mesures pour corriger ou améliorer la situation. Le présent document fait état des actions entreprises au cours de l'année 2015-2016 et présente le plan d'action 2016-2018.

MISSION

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission de contribuer au développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

VISION

Dans la continuité des responsabilités de première importance qu'il assume auprès des citoyens et de ses partenaires, le Ministère s'engage à miser sur la protection de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires.

VALEURS

Le Ministère appuie son action sur la créativité de ses employés et sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pour réaliser sa mission, le MDDELCC exerce principalement son activité dans les secteurs suivants :

- L'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de lois, de règlements et de programmes visant notamment :
 - la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
 - la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques;
 - la qualité de l'eau potable;
 - la conservation de la biodiversité;
 - la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles;
- La coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique;
- L'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les changements climatiques et de stratégies d'adaptation à ces changements;
- La protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées, la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables et celle de leurs habitats;

- L'évaluation environnementale de projets et les évaluations stratégiques relatives à des enjeux environnementaux;
- Le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, notamment par l'analyse des demandes d'autorisation et de permis, par des inspections, des enquêtes et la prise de recours judiciaires et administratifs;

SERVICES À LA POPULATION

Au 31 mars 2016, le Ministère comptait 1 748 employés, dont 19 personnes handicapées, soit un taux de représentativité (1,08 %) légèrement moins élevé que l'année précédente. Le personnel du Ministère offre à la population divers services dont voici les principaux :

- La délivrance des autorisations environnementales et des permis;
- Le traitement des urgences environnementales;
- Le traitement des plaintes à caractère environnemental;
- Les analyses environnementales;
- L'accréditation ou la reconnaissance comme expert;
- Les avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement;
- L'accompagnement des ministères et des organismes dans leur démarche de développement durable;
- Le soutien financier d'organismes et de projets environnementaux;
- L'information et la documentation sur les questions relatives à l'environnement et au développement durable.

CLIENTÈLE

Le Ministère intervient au nom de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec afin de leur assurer un environnement sain et de contribuer à leur qualité de vie, de manière à répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Plus précisément, la clientèle du Ministère se compose d'individus, de groupes, d'organismes, de laboratoires et d'entreprises qui sont susceptibles d'obtenir une autorisation en vertu de la législation environnementale, qui sont accrédités ou reconnus comme experts par le Ministère ou qui veulent faire valoir un droit en vertu des lois qui relèvent de ce dernier. Cette clientèle se compose aussi de tous ceux qui sollicitent des interventions dans le but, par exemple, de préserver un milieu naturel ou une espèce et qui souhaitent établir un partenariat de conservation.

PARTENAIRES

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte sur deux partenaires privilégiés : la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), qui promeut la mise en valeur des matières résiduelles, et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui réalise des mandats d'enquête et de consultation.

Le Ministère travaille aussi en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau, le ministère des Finances, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, les organismes gouvernementaux et les municipalités. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux et des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel, autochtone et agricole.

Conformément à sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, à sa planification stratégique et à son Plan d'action de développement durable 2015-2020, le Ministère s'engage à offrir des services accessibles et à favoriser l'intégration des personnes handicapées. En collaboration avec la Direction des renseignements, de l'accès à l'information et des plaintes sur la qualité des services (DRAIPQS), la Direction des ressources humaines (DRH) veille continuellement à répondre aux demandes soumises par les personnes handicapées et à en assurer un suivi rigoureux, et ce, de concert avec les unités du Ministère concernées.

GROUPE DE TRAVAIL

Afin d'assurer la conformité et le suivi des actions entreprises, le Ministère a mis sur pied un groupe de travail responsable de veiller à la mise en œuvre et au maintien de mesures favorables aux personnes handicapées. Coordonné par la DRH, le comité participe à l'élaboration du plan d'action pluriannuel et du bilan des actions entreprises. L'encadré ci-dessous présente les personnes qui constituent ce groupe de travail :

- **Catherine Lavoie**, conseillère en développement organisationnel, Direction des ressources humaines
- **Andrée-Anne Haché**, coordonnatrice aux ressources matérielles, Direction des contrats et des ressources matérielles
- **Manon Galerneau**, coordonnatrice des dossiers Web, Direction des communications
- **Isabelle Legault**, conseillère en développement durable, Bureau de coordination du développement durable

Domaine de l'embauche et de la mobilité

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE	SUIVI À EFFECTUER
Méconnaissance du personnel à l'égard de l'employabilité des personnes handicapées	Augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère	Faire la promotion de l'employabilité des personnes handicapées et sensibiliser les gestionnaires à cet égard, notamment par le biais du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Nombre de projets soumis dans le cadre du PDEIPH	Transmission d'une note à l'ensemble des gestionnaires, en novembre 2015, afin de les inviter à s'impliquer dans l'intégration en emploi d'une personne handicapée et à soumettre un projet d'emploi dans le cadre du PDEIPH. Sept appels de projets d'emploi ont été soumis par les gestionnaires à l'automne 2015. De ce nombre, un projet a été retenu et financé, deux ont été retenus mais non financés, et quatre projets n'ont pas été retenus.	Promouvoir la démarche d'accompagnement offerte par la DRH aux gestionnaires dans l'élaboration de projets d'emploi qui répondent aux critères d'admissibilité du PDEIPH. Poursuivre les efforts de sensibilisation des gestionnaires pour faire connaître le PDEIPH (témoignages, capsule d'information, etc.).
		S'assurer que les moyens d'évaluation sont adaptés aux besoins de la ou des personnes handicapées, lorsque cela est requis. Prioriser la référence des personnes appartenant aux groupes cibles, dont font partie les personnes handicapées, lors de la dotation des postes. Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche des groupes cibles lors de différentes activités offertes par la DRH (accueil des nouveaux gestionnaires, rôle-conseil et accompagnement, etc.).	Taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère Nombre d'employés handicapés embauchés dans l'année	Taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère en 2015-2016 : 1,08 % (19 personnes) Employés réguliers embauchés : 2015-2016 : 0 Employés occasionnels embauchés : 2015-2016 : 0 Étudiants et stagiaires embauchés : 2015-2016 : 1 Lors de toute demande d'embauche, la DRH rappelle systématiquement aux gestionnaires l'importance de favoriser l'embauche de membres de groupes cibles, notamment les personnes handicapées.	Le Ministère continue de s'assurer que les moyens de sélection sont adaptés aux besoins des personnes handicapées. Assurer la continuité des actions entreprises pour soutenir l'embauche de groupes cibles, dont les personnes handicapées, notamment en poursuivant les efforts de sensibilisation des gestionnaires.

Domaine de l'information et de la sensibilisation

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE	SUIVI À EFFECTUER
Méconnaissance du personnel à l'égard de la réalité des personnes handicapées	Améliorer la connaissance du personnel à l'égard de la réalité des personnes handicapées	Considérer les personnes handicapées dans l'élaboration ou la révision d'outils ministériels diffusés à l'intention du public (ou des autres MO).	Mises à jour effectuées	Le travail est réalisé par le Bureau de coordination du développement durable (BCDD) en continu, au fur et à mesure que les mises à jour ou que la création de nouveaux outils s'effectuent. Lorsque cela est pertinent, le BCDD fait la promotion des produits identifiés à l'aide du logo Kéroul. À titre d'exemple, les liens vers le logo sont intégrés aux documents suivants : fiche d'achats écoresponsables, site Web Extra DD, présentations du BCDD, etc.	Poursuivre l'intégration des préoccupations relatives aux personnes handicapées dans les outils de gestion écoresponsable ainsi que la collaboration avec l'OPHQ à cet effet.
		Établir une collaboration entre le Ministère et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) afin de promouvoir les liens entre la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i> et la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	Collaboration établie entre le Ministère et l'OPHQ	La Stratégie est déposée et adoptée.	Mesure réalisée et terminée. Collaboration ponctuelle au besoin (ex. : commentaires sur le Guide d'accompagnement <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles – volet mobilier urbain</i>).
		Faire connaître le plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Ministère.	Nombre de consultations du bilan 2014-2015 dans l'intranet ministériel	Mise en ligne d'une manchette (47 consultations) annonçant la publication du bilan 2014-2015 du plan d'action 2014-2016 le 20 novembre 2015.	Continuer les efforts de sensibilisation du personnel pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.
		Promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Manchette diffusée dans l'intranet et matériel promotionnel affiché Tenue d'une journée de sensibilisation	Promotion de la thématique, des activités et des outils rendus disponibles dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées. L'activité de sensibilisation prévue lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2015 n'a pas été réalisée. Mise en ligne d'une manchette lors de la Journée internationale des personnes handicapées et invitation à consulter le bilan 2014-2015 du plan d'action 2014-2016. Publication d'une manchette invitant le personnel à soumettre des candidatures pour la cinquième édition du Prix À part entière.	Poursuivre la diffusion de l'information auprès du personnel et la promotion d'événements qui concernent les personnes handicapées.

Domaine de l'accès à l'information électronique

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE	SUIVI À EFFECTUER
Inaccessibilité de l'information sur les sites Web et l'intranet du Ministère	Poursuivre l'application intégrale des normes gouvernementales sur l'accessibilité du Web	Mettre en œuvre des mesures transitoires (mesures d'accommodement) en attendant l'application intégrale des normes.	Conformité aux règles transitoires de tous les nouveaux documents déposés dans les sites Web, extranet et intranet	Le Ministère souscrit à l'objectif poursuivi à l'égard des trois standards gouvernementaux d'accessibilité du Web. Toutefois, les versions actuelles de nos sites ne respectent que les exigences minimales des standards sur l'accessibilité d'un site Web. Certaines mesures transitoires en vigueur depuis le 22 avril 2014 augmentent l'accessibilité de nos documents : → Le contenu des nouveaux documents Word ou Excel est formulé de façon compréhensible pour les personnes auxquelles il est destiné et structuré de manière à faciliter la navigation; → L'usage de tableaux complexes de données est évité dans la mesure du possible; → Les images, les graphiques et les diagrammes sont utilisés judicieusement, lorsqu'ils sont nécessaires. Des gabarits Word accessibles ont été déposés sur l'intranet ministériel le 12 mars 2015. Les employés en ont été informés dans une manchette intranet.	Poursuivre la mise en œuvre des actions retenues par le COMEX en novembre 2013, notamment la refonte du site Web ministériel, qui prévoit l'application intégrale des normes d'accessibilité. Il en sera de même pour l'intranet lorsqu'il sera question de sa refonte, pour tout nouvel extranet et pour tout nouveau site Web promotionnel. Le Ministère travaille à la migration des postes informatiques pour les optimiser avec la version 2013 du système d'exploitation Windows et avec la suite Office 2010. Il est prévu qu'on attende la fin de ces travaux avant de produire des documents Word accessibles et, par le fait même, des documents PDF accessibles.
		Procéder à l'application intégrale des normes d'accessibilité.	Conformité à l'ensemble des normes de tous les nouveaux documents déposés dans les sites Web, extranet et intranet Application intégrale des normes d'accessibilité aux sites Web, extranet et intranet	Pour les nouveaux documents PDF, les métadonnées nécessaires sont fournies (titres, auteur du document, dernière date de mise à jour et résumé). Le Ministère offre également de l'assistance si des difficultés sont rencontrées avec les nouveaux formulaires non dynamiques en formats Word ou PDF. Au cours de l'année 2015-2016, 11 documents PDF 100 % accessibles ont été diffusés sur le site Web du Ministère. Au cours de la période 2015-2016, aucune plainte n'a été déposée à la DRAIPQS.	

Domaine de l'accessibilité physique

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE	SUIVI À EFFECTUER
Difficulté d'accès à certains bureaux du Ministère	Diminuer les obstacles à l'accessibilité physique des bureaux et des points de service du Ministère	Effectuer un inventaire des obstacles rencontrés et apporter les correctifs appropriés.	Nombre de correctifs apportés Inventaire effectué	Certains correctifs touchant notamment la largeur des corridors, l'accès aux postes de travail et l'ajustement des postes ont été réalisés lorsqu'un risque était décelé (principalement au 6^e et au 7^e étage de l'édifice Marie-Guyart). L'inventaire des obstacles a été réalisé au cours de l'année 2014-2015 et les correctifs ont été apportés en 2014-2015 et en 2015-2016. La Direction des contrats et des ressources matérielles (DCRM) s'assure d'apporter rapidement les ajustements nécessaires afin de rendre accessibles les espaces dont elle a la responsabilité, notamment pour les personnes handicapées. Les correctifs nécessaires ont été apportés en continu au cours de l'année 2015-2016. En ce qui a trait aux demandes adressées à la Société québécoise des infrastructures (SQI), le Ministère s'est assuré que ses espaces soient accessibles aux personnes handicapées. Aucune intervention spécifique n'a été nécessaire dans les bureaux en région au cours de l'année 2015-2016.	Continuer les démarches entreprises afin de s'assurer que les aménagements soient faits pour permettre la réduction des obstacles et l'accessibilité des locaux du Ministère. La DCRM planifie chaque aménagement en fonction des règles et normes d'accessibilité universelle.
Difficulté d'adaptation de certains postes de travail		Adapter le poste de travail des personnes handicapées.	Nombre de postes de travail adaptés	Au cours de l'année 2015-2016, une demande d'adaptation de poste de travail a été adressée à la DRH par une personne handicapée.	Continuer de faire la promotion de ADAPTE (outil interactif d'adaptation des postes de travail) et de l'accompagnement offert par la DRH, notamment lors des sessions d'accueil ministériel et auprès des gestionnaires.

Domaine des mesures d'urgence

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE	SUIVI À EFFECTUER
Difficulté pour les personnes présentant certains types d'incapacités d'évacuer les lieux rapidement et de façon sécuritaire	S'assurer que les personnes handicapées du Ministère puissent évacuer les lieux rapidement et de façon sécuritaire en cas d'urgence	S'assurer que le matériel requis pour l'évacuation adéquate des personnes handicapées est disponible. S'assurer que les groupes d'intervention désignés sont en nombre suffisant et que la formation leur soit offerte ponctuellement.	Nombre de personnes formées pour porter assistance aux personnes handicapées lors de situations d'urgence	Au cours de l'année 2015-2016, les responsables d'étage, membres de l'équipe des mesures d'urgence, ont identifié six personnes qui auraient besoin d'accompagnement lors de situations d'urgence. Douze accompagnateurs responsables ont été désignés afin d'aider ces personnes, le cas échéant. La formation sur la manipulation des trois chaises Évacutrac est offerte sur demande aux accompagnateurs qui doivent en connaître le fonctionnement. En 2015-2016, aucune formation n'a été nécessaire.	En collaboration avec les responsables d'étage concernés, s'assurer périodiquement que deux accompagnateurs sont désignés et formés pour pouvoir prêter assistance à chaque personne handicapée.

GESTION DES PLAINTES

Le Ministère assure le suivi des plaintes reçues et traitées en ce qui concerne l'accès aux documents et aux services offerts au public en collaboration avec l'équipe de la DRAIPQS. Son personnel, en collaboration avec la DRH, est à l'écoute des besoins exprimés par les demandeurs et s'affaire à répondre efficacement aux personnes handicapées. Ainsi, aucune plainte n'a été déposée au cours de la dernière année à l'égard de l'accessibilité de l'information et des services.

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE PLAN D'ACTION 2016-2018

Une fiche a été élaborée pour assurer la prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'aide financière d'envergure soumis aux autorités du Ministère. Ainsi, dans le cadre du présent plan d'action, une conseillère du Bureau de coordination du développement durable (BCDD) collabore au projet d'élaboration du plan d'action annuel 2016-2018. Des rencontres ont eu lieu afin de recueillir l'information nécessaire à la prise en compte des principes de développement durable.

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ACTION

À la suite de la prise en compte des 16 principes de développement durable, certains constats ont permis de déterminer les principes de développement durable qui sont déjà intégrés de façon satisfaisante dans l'action. L'encadré ci-dessous présente les principes retenus :

PRINCIPE	DESCRIPTION
Santé et qualité de vie	L'amélioration constante de l'accessibilité physique des lieux et l'adaptation des postes de travail qui est effectuée pour la sécurité et la qualité de vie des employés handicapés.
Équité et solidarité sociales	→ La solidarité sociale est l'essence même du plan d'action. → Le Ministère s'assure que les critères de sélections sont conformes aux processus de dotation et voit à ce que les moyens d'évaluation soient ajustés de manière à tenir compte des particularités des personnes handicapées. → La candidature des personnes handicapées, lesquelles font partie des groupes cibles, est considérée en priorité lorsque des postes doivent être dotés à partir des banques de personnes qualifiées. → Le Ministère s'engage à tenir compte du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et de la politique <i>À part entière</i> au moment de la mise à jour des fiches pour l'organisation d'événements écoresponsables. Ces fiches peuvent être consultées par tous les employés des MO, et leur contenu fait l'objet d'une formation. → Le Ministère est le promoteur des principes de développement durable au niveau gouvernemental. Afin de sensibiliser les MO à ces principes, des formations sont offertes et des mesures sont prises afin qu'elles soient accessibles aux personnes handicapées.
Participation et engagement	→ La gestion des plaintes et les recommandations sur la qualité des services. → La promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.
Accès au savoir	L'amélioration constante de l'accessibilité des sites Web du Ministère.
Subsidiarité	La contribution et l'implication de chacune des directions.
Prévention	La sécurité des personnes handicapées est assurée par des intervenants qui ont été formés pour leur prêter assistance lors de situations d'urgence. Cette formation est renouvelée annuellement.
Production et consommation responsable	→ Le plan d'action est déposé sur l'intranet ministériel afin d'en limiter les impressions. → L'acquisition de biens est planifiée dans un souci d'accessibilité au plus grand nombre de personnes.

MESURES ENVISAGÉES POUR LA PÉRIODE 2016-2018

Dans le cadre de son nouveau Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, le Ministère identifie six obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les cinq domaines suivants :

- Embauche et mobilité;
- Information et sensibilisation;
- Accessibilité à l'information électronique;
- Accessibilité physique;
- Services aux citoyens.

Des actions sont envisagées pour contrer chacun des six obstacles identifiés. Le plan 2016-2018 prévoit 16 actions.

TABEAU DES MESURES ENVISAGÉES POUR LA PÉRIODE 2016-2018

Domaine de l'embauche et de la mobilité

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Méconnaissance du personnel à l'égard de l'employabilité des personnes handicapées	Augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère	Diffuser l'information sur le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) dans l'intranet ministériel.	Information mise en ligne Nombre de consultations Nombre de projets soumis dans le cadre du PDEIPH Manchette publiée	DRH	Mars 2018
		Prioriser la référence des personnes appartenant aux groupes cibles, dont font partie les personnes handicapées, lors de la dotation des postes.	Taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère Nombre d'employés handicapés embauchés dans l'année		
		Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche des groupes cibles lors de différentes activités offertes par la DRH (accueil des nouveaux gestionnaires, rôle-conseil et accompagnement, etc.).	Contenu intégré dans certains outils remis aux gestionnaires		
		Outiller et soutenir les gestionnaires lors de l'intégration d'une personne handicapée.	Outils élaborés, approuvés et diffusés		

Domaine de l'information et de la sensibilisation

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Méconnaissance du personnel à l'égard de la réalité des personnes handicapées	Informer le personnel quant aux attitudes qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des obstacles rencontrés par les personnes handicapées	Mener une consultation auprès des personnes handicapées qui travaillent au MDDELCC.	Consultation réalisée	DRH	Mars 2018
		Élaborer et diffuser une capsule d'information dans l'intranet ministériel.	Capsule publiée		
		Diffuser l'information lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Manchette et outils diffusés dans l'intranet ministériel		
		Publication d'une manchette invitant le personnel à soumettre des candidatures pour la cinquième édition du Prix À part entière.	Manchette publiée		
		Considérer les personnes handicapées dans l'élaboration ou la révision d'outils ministériels diffusés auprès du public (ou des autres MO).	Mises à jour effectuées	BCDD	

Domaine de l'accès à l'information électronique

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Inaccessibilité de l'information sur les sites Web et l'intranet du Ministère	Poursuivre l'application intégrale des normes gouvernementales sur l'accessibilité du Web	Mettre en œuvre des mesures transitoires (mesures d'accommodement) en attendant l'application intégrale des normes.	Conformité aux règles transitoires de tous les nouveaux documents déposés dans les sites Web, extranet et intranet	Direction des communications	Mars 2018
	Fournir aux employés du Ministère les outils nécessaires afin qu'ils puissent appliquer les normes gouvernementales sur l'accessibilité du Web	Procéder à l'application intégrale des normes d'accessibilité.	Conformité à l'ensemble des normes de tous les nouveaux documents déposés dans les sites Web, extranet et intranet Application intégrale des normes d'accessibilité aux nouveaux sites Web		
		Bonifier et faire connaître la section intranet portant sur l'accessibilité du Web. Faire connaître aux employés les gabarits Word accessibles déposés sur l'intranet.	Nombre de consultations de la section Nombre de consultations des documents		

Domaine de l'accessibilité physique

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Difficulté d'accès à certains bureaux du Ministère	Diminuer les obstacles à l'accessibilité physique aux bureaux et aux points de service du Ministère	Pour l'année en cours, la Direction des contrats et des ressources matérielles (DCRM) mettra en œuvre un projet global de réorganisation des espaces à l'édifice Marie-Guyart. Dans le cadre de cet exercice, qui se déroulera en continu, la DCRM s'assurera que les aménagements réalisés répondront aux normes d'accessibilité universelle.	Réaménagements réalisés en partie et espaces mis aux normes	DCRM	En continu
Non-conformité de certains postes de travail	Adapter le poste de travail des personnes handicapées	Continuer de faire la promotion de ADAPTE (outil interactif d'adaptation des postes de travail) et de l'accompagnement offert par la DRH, notamment lors des sessions d'accueil ministériel et auprès des gestionnaires.	Nombre de postes de travail adaptés pour les personnes handicapées	DRH	

Domaine des services aux citoyens

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Méconnaissance du personnel à l'égard des impacts sur les personnes handicapées qui peuvent découler de l'élaboration ou de la révision de lois, de politiques, de programmes et de services s'adressant à l'ensemble de la population	Sensibiliser le personnel qui élabore et révisé les lois, politiques, programmes et services aux obstacles auxquels les personnes handicapées sont susceptibles d'être confrontées	Faire connaître la clause d'impact et outiller le personnel concerné.	Diffusion d'une manchette et des outils existants à cet effet	DRH et unités administratives concernées	Mars 2018

Approbation :


Marie-Renée Roy,
Sous-ministre

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 